

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2025-836 modifiant le Règlement VL-2008-346 relatif à la gestion des matières résiduelles	11 mars 2025 20 mars 2025

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 20 mars 2025.

Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil